



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 30 Novembre 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	032	SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASJE PROD
2	033	SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ARCHE DE MORPHEE
3	034	SUBVENTION A L'ASSOCIATION WASS BAD
4	035	SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
5	036	PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET LEADER PORTE PAR L'AFPAN
6	037	PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT
7	038	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
8	039	REFACTURATION DU BUS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
9	040	AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL 2022-2024 AVEC LE DEPARTEMENT
10	041	REDEVANCE EAUX PLUVIALES INTEGREES AU CONTRAT DE CONCESSION ASSAINISSEMENT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE
11	042	ONF : ETAT D'ASSIETTE 2024
12	043	RENONCIATION A LA SUCCESSION DE M. POULLOT ROBERT
13	044	NUMEROTATION DE PARCELLES
14	045	AVENANT AU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE DE SAINT-DIZIER
15	046	MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Maire,

Jean-Alain CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,

Alexandre LE MORVAN

République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
032

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASJE PROD

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASJE PROD

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer à ASJE PROD la somme de 500 € au titre des subventions 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
033

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ARCHE DE MORPHEE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	19

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 1

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ARCHE DE MORPHEE

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'Arche de Morphée la somme de 500 € au titre des subventions 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
034

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION WASS BAD

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION WASS BAD

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 500 € à l'association WASS BAD au titre des subventions 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
035

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer aux JSP la somme de 600 € au titre des subventions 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



(Handwritten signature)

République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
036

Objet de la délibération
PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET LEADER PORTE PAR L'AFPAN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET LEADER PORTE PAR L'AFPAN

Sur proposition du Maire, et après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la participation financière de la commune à hauteur de 3000 € dans le cadre du projet LEADER 2023 ayant pour objet l'investissement en structures d'exposition afin de renforcer la dynamique culturelle durant le festival et dans le territoire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
037

Objet de la délibération
PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'abonder le fonds de solidarité logement (FSL) à hauteur de 500 € pour l'année 2023. Il charge le Maire de la signature de l'avenant correspondant.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
038

Objet de la délibération
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Après avis du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), le Maire propose au Conseil qui les accepte, les modifications de crédits ci-annexés. Il s'agit d'opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes dans les deux sections, fonctionnement et investissement et qui permettent d'intégrer des frais d'études. Celles-ci viennent s'ajouter aux écritures précédemment votées lors du BP 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



WASSY

DELIBERATION N°

DU

OBJET décision modificative

Le CONSEIL , légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de:

LE CONSEIL , après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Opération/Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
2131	041	378,00 €			
2151	041	13 260,00 €	203	041	24 917,00 €
231	041	11 279,00 €			
2803	040	27 951,00 €	021		27 951,00 €
TOTAL		52 868,00 €	TOTAL		52 868,00 €
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
023		27 951,00 €	781	042	27 951,00 €
TOTAL		27 951,00 €	TOTAL		27 951,00 €

- €

Fait à
Le

Délibéré par Le conseil
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
039

Objet de la délibération
REFACTURATION DU BUS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNÁNDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : REFACTURATION DU BUS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

La Mairie de Wassy s'est proposée de mettre en place un transport en bus pour effectuer l'aller-retour à la Préfecture à l'occasion des élections sénatoriales du 18 septembre dernier. Les communes intéressées ont pu conventionner avec la Mairie afin d'acter leur participation financière au trajet.

Le transport a été facturé 673.26 € TTC. Au vu du nombre de participants, le Conseil autorise le Maire à refacturer aux communes la somme de 24.05 € TTC par élu ayant bénéficié du transport.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
040

Objet de la délibération
AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL 2022-2024 AVEC LE DEPARTEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL 2022-2024 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que depuis la mise en place des contrats locaux entre le Département et les villes moyennes, une somme globale est attribuée pour le financement de projets sur une période de 3 ans. Une convention initiale est d'abord signée, puis en fonction de la maturité des projets, de leur évolution et de la participation d'autres financeurs, les opérations et/ou les montants inscrits peuvent être modifiés par avenant. La Mairie devait faire savoir avant le 30 juin les modifications à apporter, ainsi les opérations suivantes ont été inscrites :

- 1/ travaux divers d'aménagement de voiries pour 2 047 858 € subventionnés à hauteur de 20 %, soit 409 571 €
- 2/ amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments scolaires pour 147 373 € subventionnée à hauteur de 30 %, soit 44 212 €
- 3/ création et rénovation d'équipements sportifs et de loisirs pour 813 270 € subventionnées à hauteur de 4.96 %, soit 40 371 €

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces s'y rapportant, dès transmission par le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
041

Objet de la délibération
REDEVANCE EAUX PLUVIALES INTEGREES AU CONTRAT DE CONCESSION ASSAINISSEMENT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : REDEVANCE EAUX PLUVIALES INTEGREES AU CONTRAT DE CONCESSION ASSAINISSEMENT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite entre VEOLIA, l'Agglo et la commune fixant la répartition des prestations eaux pluviales intégrées au contrat de concession assainissement signé le 1^{er} janvier 2010 et transféré à l'Agglo lors du transfert de compétence le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi donc, le coût à la charge de la commune est fixé à 5 130 € HT par an pour les avaloirs et leur entretien, tandis que le coût à la charge de l'Agglo est fixé à 6 270 € HT pour le réseau et son entretien.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
042

Objet de la délibération
ONF : ETAT D'ASSIETTE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : ONF : ETAT D'ASSIETTE 2024

Sur proposition de l'agent en charge de la forêt communale, le Conseil décide de

PREMIEREMENT

SOLLICITER l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
28.1	6.41	RS1 (Régénération)
32.1	5.96	ACT (Amélioration)
33.1	3.75	RS1
64	8.39	A2 (Eclaircie)
69	6.48	IRR (Irrégulier)
70.1	6.96	ACT
71	8.55	ACT

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
5	1	AS (Sanitaire)
6	8.08	AS
13	0.5	AS
14	0.5	AS
15	0.5	AS
16	0.5	AS
17	0.5	AS
18	0.5	AS
21	0.5	AS

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDER la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
5	Epicéa	2024
6	Epicéa et Chênes	2024
13	Epicéa	2024
14	Epicéa	2024
15	Epicéa	2024
16	Epicéa	2024
17	Epicéa	2024
18	Epicéa	2024
21	Epicéa	2024
22	Epicéa	2024
53	Epicéa	2024

2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. ET DÉLIVRANCE du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux cessionnaires (3).

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
28.1	Chênes	2024	2025
32.1	Chênes	2024	2025
33.1	Chênes	2024	2025
69	Chênes	2024	2025
70.1	Chênes et frênes	2024	2025
71	Chênes et frênes	2024	2025

2.1 – Produits mis en vente :

- Chênes, frênes, érables, fruitiers, ormes, hêtres, à partir de35.....cm de diamètre
- Autres feuillus, à partir de35.....cm de diamètre
- Résineux à partir de.....10.....cm de diamètre

2.2 – Découpe des arbres mis en vente (3)

- Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- Autres découpes à 35 cm de diamètre

2.3 – Délai d'abattage (3)

- Délai normal (15/04 n+2 ou 15/11 n+1 si coupes urgentes)
- Délai au 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)
- Autres :

3 – **EXPLOITATION** par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F. (3), les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'O.N.F, le surplus étant délivré à la commune.

4 – **VENTES AMIABLES DE PETITS LOTS EN 2023.....**,

de taillis, houppiers, perches, brins, petites futaies par les soins de l'O.N.F. au prix de 6 € TTC/st dans les parcelles n° 64

TROISIÈMEMENT,

INTERDIRE la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISER le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
043

Objet de la délibération
RENONCIATION A LA SUCCESSION DE M. POULLOT ROBERT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : RENONCIATION A LA SUCCESSION DE M. POULLOT ROBERT

Le testament de M. Robert Marius Jean Armand POULLOT, décédé le 21 octobre 2021, désignait l'école primaire Camille Claudel comme bénéficiaire de la succession. Le directeur a fait savoir au notaire que, par délibération du 16 janvier 2023, le Conseil de maîtres avait fait le choix de renoncer à la succession. A la demande du notaire, Me BOISSIERE-BOÏNI, le Conseil entérine cette décision de renonciation par délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
044

Objet de la délibération
NUMEROTATION DE PARCELLES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : NUMEROTATION DE PARCELLES

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de procéder à la numérotation des parcelles suivantes :

- AD292 et 293 : N° 19-21 rue Jacquelot
- ZM 176 : N° 30 rue du 8 mai
- ZM 108 : N°36 rue de Wassy
- ZM 107 : N°38 rue de Wassy
- ZM 99 : N°40 rue de Wassy

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
045

Objet de la délibération
AVENANT AU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE DE SAINT-DIZIER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : AVENANT AU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE DE SAINT-DIZIER

Après avoir pris connaissance du bilan de la réalisation du programme Action Coeur de Ville 2018-2022 et des actions contenues dans l'avenant fixant le cadre pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2026, le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Référence
046

Objet de la délibération
MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	20

Date de la convocation
23/11/2023

Date d'affichage
23/11/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 01/12/2023

Et

Publication ou notification du :
01/12/2023

L' an 2023 et le 30 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, ZUCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVIER JANIE à M. CALOT Michel, REMOND AURELIE à M. RONFARD ALAIN, REUILLE KELLY à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, M. VIGNON ALEXANDRE à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise a été créée le 1^{er} janvier 2017 par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2016. Les arrêtés inter-préfectoraux du 9 février 2018 et du 23 avril 2019 ont permis de redéfinir les compétences de l'EPCI.

Par délibération du 25 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération a lancé une procédure de modification statutaire afin de tenir compte des évolutions législatives, d'intégrer les transferts de compétences dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales urbaines, de synthétiser l'ensemble des modifications mais aussi de procéder au changement de nom de l'établissement public.

Ces modifications n'entraînent pas de nouveau transfert de compétence. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois suivant la notification (17 octobre) pour délibérer.

Après avoir délibéré et échangé sur le choix du nouveau nom de l'EPCI, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de statuts soumis par la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



